

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DES LANDES



VILLE DE DAX

E X T R A I T du

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an DEUX MILLE QUINZE et le 24 SEPTEMBRE à 18 heures 30, le CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de DAX, convoqué le 18 SEPTEMBRE 2015, s'est réuni en séance publique dans la salle du CONSEIL MUNICIPAL, sous la présidence de Monsieur Gabriel BELLOCQ, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. le Dr Stéphane MAUCLAIR - Mme Christine BASLY-LAPEGUE - M. André DROUIN - Mme Anne SERRE - M. Jean-Pierre LALANNE - Mme Marie-Josée HENRARD - M. Serge BALAO - Mme Viviane LOUME-SEIXO - M. Francis PEDARRIOSSE, Adjoints - Mme Dominique DUDOUS - Mrs Michel BREAN, Dr Philippe DUCHESNE - Mmes Laure FAUDEMÉR - Isabelle RABAUD-FAVEREAU - Régine LAGOUARDETTE - Mrs Bruno JANOT - Vincent NOVO - Mmes Béatrice BADETS - Géraldine MADOUNARI - Valériane ALEXANDRE - Mrs Bruno CASSEN - Bernard DUPOUY - Pascal DAGES - Mmes France POUDEX - Sarah DOURTHE - Mrs Grégory RENDE - Julien DUBOIS - Mme Marie-Constance BERTHELON - M. Christophe BARDIN

ABSENTS ET EXCUSES : Mmes Elisabeth BONJEAN jusqu'à 18 h 40 - Axelle VERDIÈRE-BARGAOUÏ - Marianne BERQUE-MANSAS - M. Alexis ARRAS - M. Eric DARRIÈRE jusqu'à 18 h 40

POUVOIRS :

Mme Elisabeth BONJEAN donne pouvoir à M. Gabriel BELLOCQ jusqu'à 18 h 40 (présente pour le vote de la délibération n°8)

Mme Axelle VERDIÈRE-BARGAOUÏ donne pouvoir à Mme Marie-Josée HENRARD

Mme Marianne BERQUE-MANSAS donne pouvoir à Mme Géraldine MADOUNARI

M. Alexis ARRAS donne pouvoir à M. Stéphane MAUCLAIR

M. Eric DARRIÈRE donne pouvoir à Marie-Constance BERTHELON jusqu'à 18 h 40 (présent pour le vote de la délibération n°8)

SECRETARE DE SEANCE : M. Bruno CASSEN

OBJET : PROJET DE POLITIQUE CULTURELLE ET PARTENARIAT DE LA DRAC

Afin de donner les grandes orientations, d'être plus lisible et de gagner en cohérence, la Ville de Dax souhaite se doter d'un projet de politique culturelle écrit pluri annuel. Ce projet a pour ambition de prendre en compte la diversité des publics, les différentes formes d'art et les équipements culturels. Loin d'être seulement un vecteur de loisirs, la culture traduit un art du vivre ensemble qui se doit de développer la curiosité et l'ouverture d'esprit, et qui réunit toutes les générations et les milieux sociaux. Le projet incarne tous ces aspects et apporte de nouvelles dimensions et stratégies.

La Ville de Dax souhaite de plus, amorcer une nouvelle dynamique de coopération avec ses partenaires DRAC, Région Aquitaine et Département des Landes afin d'être un acteur visible et actif dans le paysage culturel Aquitain. Cela se traduira notamment dans les volets d'aide à la diffusion des compagnies régionales, la participation aux réseaux, la complémentarité et l'équilibre des actions culturelles et patrimoniales sur le territoire avec les autres acteurs.

Le projet culturel 2015-2020, joint en annexe 1, s'articule autour de quatre axes majeurs : la pratique artistique, la diffusion culturelle, le patrimoine et l'identité de la cité thermale et la lecture publique.

Le projet de politique culturelle prend en compte des publics aux attentes très différentes (publics jeunes, en difficulté, public de passage). Il n'aura de sens que si les contenus restent qualitatifs quel que soit le public visé. Les habitants des trois quartiers classés quartiers prioritaires, dans le cadre de la politique de la Ville, font aussi l'objet d'une attention particulière. Le projet culturel n'ignore pas le contexte et intègre dans les actions mises en œuvre, autant que possible et sans les stigmatiser, les habitants.

Dans le cadre de sa politique culturelle, la Ville de Dax va mettre en œuvre six actions qui relèvent de l'éducation artistique et culturelle, de la médiation, du soutien aux compagnies et de la lecture publique. Ces actions ont suscité l'intérêt de la Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Aquitaine (DRAC) qui souhaite accompagner la Ville de Dax dans cette démarche de toucher des publics éloignés de l'offre culturelle, de soutenir la pratique artistique auprès des plus jeunes et d'initier une politique en faveur de la lecture publique plus dynamique.

Ces actions se dérouleront sur la saison culturelle 2015/2016. Le plan de financement joint en annexe 2, s'équilibre en recettes et en dépenses pour un total de 71 000 €. Les dépenses et les recettes seront prévues au Budget de la Ville en 2015 et 2016.

**SUR PROPOSITION DE MADAME VALERIANE ALEXANDRE, CONSEILLERE MUNICIPALE
APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE,**

VALIDE le projet de politique culturelle de la Ville de Dax,

APPROUVE la mise en oeuvre des six actions culturelles et le plan de financement ci-joint,

SOLLICITE une subvention auprès de la DRAC à son taux maximum, pour la mise en oeuvre de six actions culturelles,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

*Identifiant Unique (A.R. Sous-Prefecture)
040-214000887-20150924-9-DE*

**DELIBERE EN SEANCE,
Les jours, mois et an que dessus,
Suivent les signatures au registre
POUR COPIE CONFORME,
LE MAIRE,**

**Gabriel BELLOCQ
Conseiller départemental des
Landes**

Affichée le : 25 Septembre 2015

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat ».